

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 20 MAI 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix neuf, le lundi 20 mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le mardi 14 mai 2019 par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Dominique EVRARD, Mme Véronique DUQUESNE, M. François BONNECHERE, Mmes Florence MESSIO, Félicie ANDRIEU, Hélène FABRER, M. Richard MONNEHAY, Mme Marie-Claude BOUTIN, M. Gérard ADT.

Étaient absents :

Mme Dominique SCHAEVERBEKE, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Florence MESSIO, MM. Vadim VAN KERCKHOVE, Daniel GIRAULT, Jean-Baptiste CARON

Le Conseil Municipal a désigné Marie-Claude BOUTIN secrétaire de séance.
Compte rendu affiché le 21 mai 2019.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les informations suivantes :

- *Les travaux de création d'aménagements de sécurité routière rue de Saint Sauflieu vont débiter très prochainement. Le dossier a été validé par le conseil d'Amiens Métropole. Les employés communaux vont élaguer les arbres du terrain communal qui deviennent gênants pour le stationnement des bus.*
- *Nous avons reçu de la Préfecture de la Somme le dossier relatif à une enquête publique organisée sur l'initiative des services d'Amiens Métropole pour la réalisation d'aménagements visant à améliorer la gestion des eaux pluviales sur la commune. L'enquête se tiendra du lundi 27 mai au vendredi 28 juin. Le Conseil Municipal sera invité à formuler un avis avant le 13 juillet. On peut s'étonner que les travaux proposés n'aient fait l'objet d'aucune consultation de la commune par Amiens Métropole.*
- *L'équipement des agents communaux a été complété par l'achat d'une binette électrique. L'entreprise DEBOFFE est venue présenter un nouveau modèle de tracteur-tondeuse. Les finances communales ne permettent pas de prévoir cet investissement dans l'immédiat. Les lames du tracteur actuel vont être changées.*
- *Monsieur PETIT, de JUST assurances, est venu présenter cette société en réunion d'adjoints. Il s'agit d'une mutuelle à destination des personnes aux revenus modestes qui n'ont pas de mutuelle. Monsieur PETIT viendra présenter cette offre lors d'une réunion organisée le jeudi 6 juin 2019 à 17h30 en Mairie.*
- *Du matériel informatique fourni par l'académie d'Amiens avec une participation financière d'Amiens Métropole est en cours de pose par les employés communaux dans la classe de Monsieur Mathieu PELLETIER (1 TBI et 1 ordinateur).*
- *Le scrutin pour l'élection des députés européens aura lieu ce dimanche 26 mai.*

- Une réunion des citoyens vigilants aura lieu le vendredi 7 juin à 17h30 à la salle des fêtes de Pierrepont-sur-Avre.
- Monsieur Didier POURNY reste à demi-traitement jusqu'à la réception de l'avis de la CNRACL, la commission de réforme ayant acté son inaptitude.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MARS 2019

Approuvé et signé par tous les membres présents.

2019-20. DECISION MODIFICATIVE.

Monsieur le Maire invite François BONNECHÈRE à présenter au Conseil Municipal les ajustements à apporter au budget, en raison du respect du principe d'équilibre budgétaire :

- Diminuer les recettes de la section de fonctionnement au compte 002 excédents antérieurs de fonctionnement de 9765,27 €.
- Diminuer les dépenses de la section de fonctionnement au compte 615221 entretien de bâtiment publics de 9765,27 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de réduire le compte 002 (déficit antérieur reporté) en recettes de fonctionnement d'un montant de 9765,27 € (nouveau montant : 161 822,46 €).
- de réduire le compte 615221 (entretien de bâtiment) en dépenses de fonctionnement d'un montant de 9765,27 € (nouveau montant : 141 120,04 €).

2019-21. SALLE POLYVALENTE – DESIGNATION DES ENTREPRISES RETENUES.

Monsieur le maire rappelle que les travaux destinés à réhabiliter et à mettre aux normes la salle polyvalente ont fait l'objet d'une publication dans le cadre d'un appel public à la concurrence.

La décomposition des lots est la suivante :

01. Désamiantage
02. Démolitions & Gros-œuvre
03. Couverture & Bardage
04. Menuiseries extérieures
05. Cloisons / Doublages & menuiserie intérieure
06. Electricité
07. Plomberie / Sanitaires
08. Carrelage & Faïences
09. Peintures
10. Assainissement & V.R.D.
11. Serrurerie

Il rappelle que le délai d'exécution des travaux est fixé à 30 semaines, soit environ 7 mois, y compris la période de préparation d'une durée de 4 semaines.

La visite du site n'était pas imposée mais une quinzaine de visites ont été organisées.

Les variantes étaient autorisées, sous réserve de répondre à la solution de base du DCE.

La date limite de réception des offres était le 18 mars 2019 à 17 h 30, en Mairie de Rumigny ou sur la plateforme dématérialisée (Somme-Numérique).

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

- prix des prestations, tel qu'il résulte de l'acte d'engagement et du détail du prix global et forfaitaire : 12/20, et obtenu par l'application de la formule suivante :

$N = 12 \times [Md/M]$ arrondi à la première décimale, avec

N = la note de l'offre étudiée

Md = Le montant de l'offre la plus basse

M = le montant de l'offre étudiée

Les variantes présentées ont été étudiées selon les mêmes modalités que la solution de base.

- mémoire technique : 8/20, répartis comme suit :
- références en travaux de nature similaire : 2 points
- moyens humains et techniques affectés à l'opération : 2 points
- mémoire technique / approche de l'opération : 4 points

Au terme échu, 43 offres ont été reçues. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 mars en présence de Monsieur BRASSART, architecte. Le lot 2 étant infructueux, une nouvelle consultation par procédure adaptée a été relancée. La commission d'appel d'offres s'est réunie à nouveau le 30 avril pour prendre connaissance des nouvelles offres reçues pour le lot 2. La commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 7 mai en présence de Monsieur BOULANGER, collaborateur de Monsieur BRASSART.

Après analyse des offres d'après les critères établis, les entreprises les mieux disantes sont les suivantes :

- Lot n° 1 : SAS DEMOLAF
- Lot n° 2 : FP CONSTRUCTIONS
- Lot n° 3 : SARL MORONVALLE
- Lot n° 4 : SARL PROFIL GLACES
- Lot n° 5 : TECHNI PLAFONDS
- Lot n° 6 : INEO
- Lot n° 7 : ETS PARIN CLAUDIERE
- Lot n° 8 : SAS AVANTI
- Lot n° 9 : COTE PEINT
- Lot n° 10 : ENTREPRISE BOUDIER
- Lot n° 11 : HEDOUX

Les variantes et options suivantes sont proposées par la commission :

- Lot n° 2 : poutre béton en remplacement d'un profil métallique, jardinière de la terrasse
- Lot n° 3 : bardage en zinc
- Lot n° 4 : volets roulants électriques, châssis à soufflets pour les rangements et sanitaires
- Lot n° 5 : aménagements de placards, fourniture d'une estrade modulaire, domotique
- Lot n° 6 : variantes pour le balisage
- Lot n° 8 : carrelage des deux salles
- Lot n° 10 : terrasses, remaniement de l'allée, finitions des abords

Le montant total des devis retenus s'élève à 333 359,55 euros HT (400 031,46 € TTC), soit un rabais de 20,27% sur l'estimatif de l'architecte (418 086,65 € HT, soit 501 703,98 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de retenir l'ensemble des entreprises proposées par la commission d'appel d'offre,
- de retenir les variantes et options proposées par la commission,
- d'approuver les clauses des cahiers des charges,
- de souscrire l'assurance dommage-ouvrages
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes d'engagement avec ces dernières.

2019-22. SALLE POLYVALENTE – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Monsieur le maire indique que le nouveau plan de financement des travaux de rénovation/réhabilitation de la salle polyvalente est :

Dépenses prévisionnelles TTC

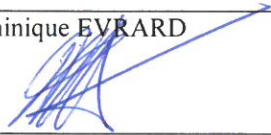
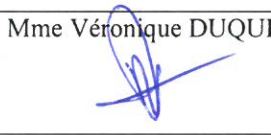



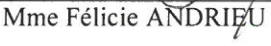
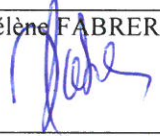





Maîtrise d'œuvre	33 480,00
Contrôle technique	4 440,00
Sécurité Protection Santé	2 121,00
Publication avis appel d'offres	1 000,00
Assurance dommages ouvrages	4 000,00
Travaux	400 031,46
TOTAL	445 072,46

Recettes prévisionnelles

subventions Etat	47 980,00
subventions Département	10 000,00
TVA récupérable	74 000,00
autofinancement	72 020,00
emprunt	250 000,00
TOTAL	454 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- d'approuver ce nouveau plan de financement qui libère 9000 euros de financement.
- de consulter des sociétés spécialisées pour compléter l'équipement de la tisanerie en équipements de cuisine.

M. Dominique EYRARD 	Mme Véronique DUQUESNE 	M. François BONNECHERE 
M. Daniel GIRAULT 	Mme Florence MESSIO 	Mme Félicie ANDRIEU 
Mme Hélène FABRER 	M. Jean-Baptiste CARON 	M. Richard MONNEHAY 
M. Vadim VAN KERCKHOVE 	Mme Marie-Claude BOUTIN 	Mme Dominique SCHAEVERBEKE 
M. Gérard ADT 